Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 38 (1991)

Heft: 6

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

E dito romand

Constats et réflexions

Les assemblées générales des sections romandes de l'USPC ont toutes eu lieu ces derniers mois, comme d'ailleurs celles d'autres associations de PCi.

Ce qui frappe d'emblée, c'est l'incertitude exprimée par la quasi totalité des présidents face aux réformes annoncées pour 95. Le non-dit (qui est une forme helvétique de l'expression directe!) ressemble plus à une question: La PCi répond-elle encore à un besoin? De son côté, l'OFPC délègue un «émissaire» de poids pour participer à toutes ces assemblées, et ne ménage pas sa peine pour expliquer, rassurer, informer, en bref, tente de convaincre chacun de la logique de la démarche entreprise. En pure perte? Certainement pas, cet effort d'information à tous les échelons se traduit aussi par une amélioration de la compréhension par le grandpublic de certains signaux, comme par exemple les gestes à accomplir lorsque retentit l'alarme, ainsi que l'a démontré le résultat d'un sondage Demoscope effectué en mars dernier.

Mais alors...

pourquoi ce résultat ne se traduit-il pas par un meilleur taux d'acceptation de la conception de la protection civile auprès de la population? On l'a vu récemment, la menace que faisaient peser la crise et la guerre du Golfe sur la population s'est rapidement estompée; la protection civile n'a pu, à cette occasion, démontrer concrètement son utilité. Heureusement.

La seule menace concrète qui pèse actuellement sur notre population est économique; dans ce cas la PCi n'apporte pas de solution, et pour cause!

Par contre, par leurs tergiversations continuelles et par le maniement consommé du compromis, nos Autorités (fédérales, cantonales, communales) ainsi que les partis politiques perdent chaque jour de leur crédibilité. Comme disait Marivaux dans une pièce célèbre: «... et voilà pourquoi votre fille est muette»; en d'autres termes, lorsque nos Autorités s'expriment sur la légitimité de la protection civile, sur son

adaptation à l'évolution des mœurs et du temps, la population répond par une attitude d'incrédulité.

Il faut pourtant faire face. Un des moyens consiste à accepter l'inconfort actuel, à ouvrir encore plus largement le débat, à ne pas systématiquement tenter de démontrer, à coup de sondages (dont chacun connaît les limites), que «l'autre à tort». La polémique, en de semblables circonstances, n'est pas de mise.

L'autre moyen consiste, pour les professionnels de la PCi, à mieux informer leurs autorités, à les épauler en ayant eux-mêmes une connaissance plus étendue des problèmes que les élus doivent résoudre journellement.

La période actuelle est instable, difficile, mais c'est pour cela qu'elle est intéressante.

Mu J René Mathey



Dans les entrailles du CHUV

RM. C'est le 15 avril 1991 qu'a eu lieu au centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) à Lausanne une conférence de presse, point d'orgue d'un exercice consistant à mettre en exploitation le centre opératoire protégé (COP). C'est le premier exercice de ce genre organisé en Suisse.

Sesacop 91

C'est en décembre 1989 que le Conseil d'Etat du canton de Vaud décidait d'organiser un exercice du Service sanitaire coordonné (SSC). Cet exercice, placé sous la direction de Claude Bonnard, ancien conseiller d'Etat et délégué du gouvernement vaudois, avait pour thème l'examen des différentes phases de montage et de démontage du COP du CHUV avec tous les problèmes que pose l'équipement, l'organisation et le fonctionnement de cet hôpital de base qui dessert un secteur sanitaire de 130 000 habitants. Rappelons pour mémoire, que les cantons sont divisés en secteurs sanitaires et que le canton de Vaud en compte 17.

L'Etat major de l'exercice comprenait: MM. Pierre Oulevay, Chef de l'EM, Pierre Kündig, Chef du COP et chargé de sécurité du CHUV, dr Olivier Reinberg, responsable médical du COP, dr François Mean, médecin cantonal adjoint, et Georges Gander, Chef de

l'arbitrage.

Préparé de longue date, cet exercice s'est déroulé du 10 au 12 avril 1991 pour la phase de montage et s'est poursuivi jusqu'au 19 avril pour le démontage. Il aura mis en œuvre 50 personnes, dont 19 soldats.

Le SSC: petit rappel

Sur le plan historique, c'est le 27 juin 1973 que le Conseil fédéral a confié la mission de coordination des divers services sanitaires au médecin-chef de l'Armée.

Le SSC a pour but, par l'engagement de tous les moyens du pays en personnel, en matériel et en installations sanitaires, de permettre le traitement et les soins aux blessés et malades, civils et militaires, en cas de crise, de protection de la neutralité, de défense, d'occupation ou en cas de catastrophes.

Les partenaires au SSC sont le canton et son service de la santé publique, la protection civile, le service sanitaire de l'armée, la Croix-Rouge suisse, l'Alliance Suisse des samaritains et d'au-

tres organisations privées.

Comme on l'a vu plus haut, le canton de Vaud compte 17 secteurs sanitaires. Il devrait être équipé de 118 postes sanitaires, dont 51 sont construits, de 29 postes sanitaires de secours (20 construits) et de 20 COP (8 construits).

Le COP du CHUV en chiffres

La capacité théorique du COP est de 516 lits et de 4 tables d'opérations. L'exercice a déjà démontré que l'idéal pourrait se situer à 770 lits et 6 tables d'opération.

Construit dans les sous-sols du CHUV, il répond naturellement aux normes usuelles pour ce genre de construction. Il s'étend sur deux étages d'une surface brute totale de 4488 m² et occupe un volume construit effectif de 11 663 m³. La génératrice de secours développe 560 KVA et le contenu de la citerne de fuel est de 40 000 litres. Quant à la réserve d'eau elle est de 700 000 litres; équipée d'un système by-pass elle est utilisée, de nuit, par le CHUV ce qui assure la régénération de l'eau en quelques jours.

Les réserves sont donc suffisantes pour vivre en autarcie complète pendant 14 jours.

Pour donner les soins nécessaires aux 516 patients prévus, ce ne sont pas moins de 750 personnes du personnel médical et para-médical qu'il faudra mettre en œuvre.

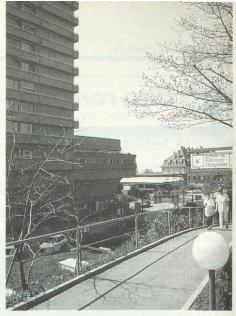
Les premiers enseignements de l'exercice

C'est le dr Olivier Reinberg qui tire les premiers enseignements pratiques de l'exercice.

Il faut tout d'abord savoir que la médecine de guerre ou de catastrophes ne



«La mise en exploitation d'un COP est du ressort du canton», déclare Claude Bonnard, ancien conseiller d'Etat. De g. à dr.: Major Mayor, régiment hôp. 1, dr F. Méan, G. Gander, P. Oulevay et C. Bonnard.
(Photos: RM-Info, Pully)



L'entrée principale du CHUV abritant le COP.

peut pas être comparées à la médecine civile. En effet le grand nombre de personnes touchées au même moment impose des méthodes de travail très différentes.

L'application de ces critères permettront d'installer 6 tables d'opérations au lieu des 4 prévues. Les techniques spéciales d'anesthésie permettent aussi de se passer de salles de préparation particulières. Celles-ci pourront être reconverties en trois salles de traitement des plaies et en une grande salle de plâtre.

Même si le COP n'a pu être testé en exploitation réelle, nous disposons d'expériences concrètes réalisées à l'étranger poursuit le dr Reinberg.

Par conséquent, l'adaptation des règlements et la modification éventuelle des locaux en fonction du type de patients sera un gros travail. Par exemple, on note une augmentation des cas de catastrophes qui ont été multiplié par deux en dix ans. Etant donné cette situation, l'idée pourrait être d'équiper au moins partiellement le COP de façon à pouvoir en disposer rapidement en cas de catastrophes.

Malgré un espace qui peut paraître important, le volume du matériel de première nécessité est important, notamment s'il faut imaginer une exploitation en autarcie complète. Il faudra dépenser des trésors d'imagination pour récupérer toute la place disponible. «Un simple exemple: dans une intervention normale, c'est à dire au niveau du CHUV, une opération génère 60 litres de déchets par patient. Il faudra bien imaginer des moyens pour les limiter, remarque le dr Reinberg, comme la réintroduction de draps et de protections en tissu lavable et stérilisable plutôt que jetables.»

«Cet exercice a été profitable conclut le dr Reinberg, il a permis de quantifier et contrôler une série impressionnante de paramètres dont il conviendra de tirer parti.»

Tous les enseignements tirés de l'exercice feront l'objet d'un rapport circonstancié au Conseil d'Etat.

L'ACNPC aux Geneveys-sur-Coffrane

RM. C'est le charmant bourg des Geneveys-sur-Coffrane, situé dans le Val de Travers à l'ombre du Mont-Racine qui accueillait l'assemblée générale de l'Association cantonale neuchâteloise pour la protection civile (ACNPC). Au plat de résistance de cette assemblée figurait un sujet d'actualité présenté par M. Carlos Grosjean, ancien Conseiller d'Etat et aux Etats.

Des invités de marque

C'est près d'une trentaine de membres que saluait le président Jacques Romanens, parmi lesquels il relevait plus particulièrement la présence de MM. G. Attinger, président du Grand Conseil, Francis Matthey, Conseiller d'Etat, Hildebert Heinzmann, sous-directeur de l'OFPC, Pierre Blandenier, Chef de l'Office cantonal de la PCi, Jean-Pierre Authier, commandant de la zone ter 16. Les délibérations statutaires furent rondement menées. Un constat pourtant, les associations sont aussi sujettes à l'inflation; malgré une gestion rigoureuse entre les mains expertes de Madame Madeleine Matile, l'ACNPC doit se résoudre à une augmentation des cotisations. Bien légère puisque celles-ci passeront, dès 1992, de Fr. 25.- à Fr. 30. – pour les membres individuels alors que le minimum des cotisations pour les membres collectifs sera élevé de Fr. 50.- à Fr. 60.- (Fr. 2.- par habitant).

Le rapport du président Romanens fait ressortir le dynamisme du «marketing» de l'association puisque l'effectif des membres a augmenté de dix unités. Le fichier compte maintenant pas moins de 510 cotisants.

Des relations harmonieuses, mais...

Toujours dans son rapport, le président félicite l'Office cantonal neuchâtelois notamment pour sa politique d'information par le biais de son bulletin d'information et par le désir de celui-ci d'améliorer encore la communication. Il note aussi que 200 abris publics ont été réalisés qui offrent 6236 places protégées supplémentaires.

Quant au programme d'activité 1991, en dehors des missions de représentation classiques, l'ACNPC souhaiterait renforcer ces actions avec les samaritains et la Croix-Rouge comme sa présence dans les communes.

Parmi les actions «grand-public» l'ACNPC envisage le lancement d'un concours d'affichettes ouvert aux jeunes. Les modalités de cette campagne sont actuellement étudiées par un Comité que préside M. Denis Borel.

Selon le président Romanens, il y a pourtant des incertitudes qui font parfois chanceler les esprits: médiatisation à outrance des évènements et des conflits, perfectionnement des techniques de l'armement comme de l'industrie chimique, transport de matières dangereuses.

En un mot, il s'agit pour la protection civile de rester vigilante, en cherchant non seulement à suivre les grandes mutations en cours, mais surtout en tentant de les précéder par une réflexion et une remise en question de tous les instants.

Un Conseiller d'Etat attentif

C'est au tour de M. Francis Matthey, Conseiller d'Etat en charge de la protection civile, de faire un tour d'horizon sur l'évolution des menaces. Dans son esprit, en dehors de celles provenant de conflits toujours possibles, parfois prévisibles, et celles en relations avec des catastrophes naturelles ou technologiques, toujours redoutables dans leur soudaineté et leurs effets, il convient de bien prendre la mesure d'une nouvelle menace: les mouvements migratoires, provoqués ou non par des faits guerriers, économiques ou autres, contre lesquelles il faudra bien préparer une ou des réponses.

Confirmation aussi de ce qui se chuchote dans le canton depuis tantôt vingt ans: la présentation du projet d'édification d'un Centre d'instruction cantonal de protection civile est prévu pour 1992. Il devrait être réalisé dans le Val de Travers combiné avec un Centre sportif.

Le Conseil d'Etat est conscient de l'image un peu floue tant de la protection civile que de sa mission, comme d'ailleurs de la perception des différentes menaces. C'est pour répondre à un légitime souci populaire que l'information sera accrue.

L'OFPC rassure et informe

D'emblée, Hildebert Heinzmann se veut rassurant. Si la période actuelle comporte, dans les esprits, beaucoup d'incertitudes elle est aussi porteuse d'espoir.

En effet, contrairement à ce que l'on pourrait penser, les responsables travaillent sur les scénarios imposés par les évènements récents. Le Conseil fédéral lui-même a redéfini sa politique de sécurité. Par exemple, il n'est pas inutile de rappeler que l'aide en cas de catastrophes est désormais mise sur le même pied que les tâches liées à la protection de la population lors de conflits armés. La protection des biens culturels sera davantage encore intégrée dans les structures des organisations de protection civile des communes. Enfin,



H. Heinzmann, sous-directeur de l'OFPC: «l'aide en cas de catastrophes est sur le même pied que la protection de la population en cas de conflits...» (Photos: RM-Info, Pully)



Le conseiller d'Etat Francis Matthey (en haut à droite) attentif aux propos de Carlos Grosjean: «on ne gouverne pas impunément...!»

il s'agit de créer des conditions favorables à la coopération transfrontalière en matière d'aide en cas d'événements dommageables.

Comme on peut le penser la réalisation de ces nouvelles tâches suppose une réforme de la PCi. Des innovations de caractère fondamental, touchant l'organisation, l'instruction, l'équipement et en partie aussi des constructions seront mises en œuvre. Toutes ces réformes devraient permettre une plus grande efficacité de la protection civile. Une «professionnalisation» de la formation est aussi à l'ordre du jour grâce à la mise en route d'une formation particulière destinée aux instructeurs à plein temps. Cet accroissement du professionnalisme n'ira pas sans une augmentation du nombre des instructeurs, tant au niveau fédéral et cantonal que communal.

L'information n'est pas oubliée; son rôle en tant qu'instrument de conduite gagne en importance. Par contre, la limite entre l'information et la propagande n'est pas facile à tracer et là encore il convient d'y porter une attention toute particulière. L'OFPC s'y emploi-

L'Europe et les événements de l'Est

C'est le titre de l'exposé que M. Carlos Grosjean avait choisi de développer. Sujet d'actualité s'il en est, mais difficile à traiter dans la mesure ou le recul de l'histoire est insuffisant et aussi parce que les réactions induites peuvent être plus émotionnelles que rationnelles. Le sujet est vaste, donc intéressant pour le toujours sémillant ancien Conseiller d'Etat dont l'érudition le dispute au talent oratoire.

Pour Carlos Grosjean, il s'agit de «risquer» une analyse de situation et en tirer quelques hypothèses de travail. C'est d'autant plus intéressant que toute notre culture occidentale, depuis la révolution d'octobre 1917, mais surtout depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, est basée sur un «clivage» Est-Ouest.

Selon l'orateur, la situation en Union soviétique est dramatique, car celle-ci vit une période de mutation absolue: l'effondrement le l'armée est patent mais le plus grave est encore celle de la pensée communiste. Le pauvre mineur russe Stakhanov, dont la productivité personnelle a été érigée en système doctrinal (le stakhanovisme) pour obtenir des rendements supérieurs (!), ne se doutait pas de l'issue de son exemple. Pendant trois générations ont a «saoulé» le peuple de vérités artificielles. Aujourd'hui, on parle en Union soviétique d'économie de marché: la population est atterrée, elle ne comprend pas la signification de ce changement radical; les dieux sont morts!

Sombre avenir

Sans préjuger de l'avenir (à l'horizon de quelques générations), Carlos Gros-

jean pense que la démocratie comme nous l'entendons en occident n'est tout simplement pas possible, car le peuple n'est pas «formé» aux règles impitoyables de l'économie de marché.

Il ne faut pas oublier non plus, poursuit M. Grosjean, que Gorbatchev s'est développé dans le système. Il n'a pas connu les grandes révolutions et autres purges et n'en n'a pas les blocages inhérents. Abandonner les pays Baltes est une impossibilité politique pour Gorbatchev; ce serait l'effondrement total du régime; il ne pourrait l'accepter. Le gouvernement d'une nation n'est pas Terre des Hommes car comme le disait Camille Desmoulins (qui a d'ailleurs fini guillotiné en 1794): «on ne gouverne pas impunément».

Toujours selon l'orateur, la disparition de Gorbatchev ou de son successeur, provoquerait l'intervention de l'armée rouge qui prendrait certainement le pouvoir.

En revanche, la situation est différente pour les Etats tels que la RDA, la Tchécoslovaquie, la Hongrie: ceux-ci vont s'en sortir économiquement parlant. Ce sera plus difficile pour la Pologne et la Yougoslavie.

L'avenir s'annonce difficile pour les pays de l'Est, surtout pour leur population. L'histoire excelle en retournements et l'on ne saurait tirer de conclusions définitives. Pourtant, l'Europe devra vraisemblablement faire face à des problèmes nouveaux: les mouvements migratoires, par exemple, seront difficiles à maîtriser.

Pour Carlos Grosjean, c'est semble-t-il le grand défi du 21° siècle.

Couvet et son «littoral»!

RM. Dans le numéro 3/91 (page 27), plusieurs lecteurs neuchâtelois ont fait gentiment remarquer à la rédaction que la situation géographique du village de Couvet n'avait pas changé depuis des siècles. Sans doute, le rédacteur a-t-il voulu parler de la signification latine du mot «littoral», qui se dit litus et qui signifie rivage. Or, il est bien exact que Couvet se trouve sur les rivages de l'Areuse qui, comme chacun le sait, se jette dans le lac de Neuchâtel.

Mais de là à confondre, il y a un pas que le malheureux rédacteur à franchi en toute naïveté, comme, un jour de liesse, il a entendu les cloches de Buttes!

Que nos amis du Val de Travers et de Couvet en particulier excusent ce manque de culture.

Gland et sa protection civile

R.M. Petite ville de la Côte vaudoise, Gland est situé à 10 km de Nyon. Sa protection civile possède quelques particularités dont celle, notamment, d'avoir une politique d'intégration dans la population très dynamique.

Portrait d'une petite ville

Comme quelques villes et villages de la Côte vaudoise, Gland subit l'influence de la capitale vaudoise, de Nyon comme de celle de Genève. Le mouvement des pendulaires est donc très important.

En 1960, la population était essentiellement rurale. Ce village abritait 1530 habitants. Depuis la construction de l'autoroute à l'ouest, qui partage le territoire communal, Gland a vu sa population passer a 6828 habitants au 31.12.1989. A fin 1990 elle dépasse le chiffre de 7000; ce qui donne, en trente ans une augmentation de plus de 400%. Chiffre qui donne la mesure de l'effort fourni par les autorités pour faire face a cet accroissement spectaculaire.

Aujourd'hui, le village est devenu ville; la mentalité des «glandois» s'est modifiée. L'agriculture est encore représentée par 5 paysans et la Place du Village existe toujours. Mais c'est sans nostalgie particulière que la commune de Gland se prépare à accueillir le 21° siècle; elle a aussi su préserver une vie associative importante et conserver le bon sens terrien, même s'il y a parfois quelques frictions avec les nouveaux arrivants à propos de coqs tonitruants dont le chant (jugé peu mélodieux) couvre celui des tondeuses.

Bref, une petite ville bien vivante. Sur le plan industriel, elle s'est aussi développée très rapidement et peut offrir environ 2900 emplois.

Les zones de danger

L'autoroute et la voie CFF où passent à longueur de journée (et de nuit) des convois transportant des matières dangereuses est un facteur non négligeable d'accidents possibles.

Il y a aussi un stock important de carburant qui peut constituer un risque majeur, même si les précautions sont prises et que la collaboration avec les services du feu de Gland et de Nyon fonctionne à merveille.

Pour être complet, citons encore le fait que Gland est situé sur un couloir aérien à fort trafic.

Une protection civile qui s'adapte

C'est depuis dix ans que Gérard Martano a pris les fonctions de Chef de l'Office communal et de Chef local à plein temps

L'organisation de la protection civile est passée depuis peu à deux quartiers, dont le premier comporte neuf îlots et



Gérard Martano, Chef local: «Il est essentiel de bien préparer les exercices.»

le second sept. Son effectif compte 480 personnes dont 400 sont actuellement formés

Un des problèmes que pose ce genre de ville est le nombre considérable de mutations. En effet, Gland est placé dans une zone dont les loyers sont plutôt élevés. Les jeunes ménages, avec la naissance de leur premier enfant, cherche rapidement un appartement dans une commune plus propice.

Le «management» de l'Etat-major est aussi un souci. Constitué d'un noyau de fidèles «glandois», ils sont quasi tous de la même génération et leur remplacement sera difficile car il devra s'effectuer dans un temps relativement court.

Un accueil soigné pour les «requis»

Tous les nouveaux arrivants à la protection civile sont invités à faire connaissance des locaux et de leurs collègues. Lors des cours d'introductions, effectués au CRIO à Aubonne, ils reçoivent la visite du municipal en charge de la PCi, Pierre-Alain Grau, accompagné de «son» Chef local. D'ailleurs les visites de l'autorité sont fréquentes, même lors des services d'avancement, au Centre cantonal de Gollion voir même jusqu'à Schwarzenbourg.

«C'est une façon d'intégrer les nouveaux arrivants qui donne de bons résultats; cela renforce l'esprit de corps et motive certains à devenir des cadres», déclare Gérard Martano.

Une utilisation pratique de la PCi

Les autorités comme le CL cherchent à organiser des exercices concrets, mettant la protection civile en valeur par la réalisation d'ouvrages d'utilité publi-

Le pont sur le Lavasson: «De la belle ouvrage» comme on dit dans le canton.

(Photos: RM-Info, Pully)

que. En dehors des contraintes propres au budget communal, les autorités ne «rechignent» jamais devant des investissements destinés à améliorer les performances de «leur» protection civile. Quant aux exercices proprement dits, ils sont soigneusement préparés, pour éviter les temps morts. Il n'est pas rare que les cadres consacrent de dix à quinze jours par année pour leur mise au point.

C'est une façon de donner une image positive de la protection civile afin que la population perçoive, sinon son utilité du moins le côté pratique de l'institution. De plus, pour les femmes et les hommes qui y sont astreints, le service qu'ils rendent est un facteur de motivation, surtout dans une petite ville ou beaucoup se connaissent encore.

Quelques exemples concrets

Le poste de commandement, qui abrite l'organisation de protection locale est situé sous le collège des Perrerets. Il comporte aussi le PC du quartier 1 ainsi qu'un poste d'attente. C'est une installation combinée, dont les cuisines servent à la préparation de 120 repas par jour pour les élèves du collège.

Autre exemple: l'exercice Lavasson qui a eu lieu en 1988. Le thème était, ni plus ni moins que la reconstruction d'un pont au-dessus d'un ruisseau (le Lavasson) devant supporter le passage de véhicules jusqu'à 3,5 tonnes.

Réalisé en bois précollé et traité il a nécessité avec le démontage de l'ancien ouvrage, 3 jours à trente hommes. Faisait partie des personnes engagées, l'ingénieur responsable des travaux qui se trouve être lui-même astreint dans le service des transports. Coût de l'opération: un peu plus de Fr. 20 000.—, une économie non négligeable pour la collectivité.

Une protection civile sans histoire?

La commune de Gland est bien dans «sa» protection civile. Les abris sont suffisants pour couvrir presque la totalité des besoins.

Le poste sanitaire de secours est en cours d'achèvement et le solde des constructions est déjà planifié (PC du Quartier 2, poste sanitaire et poste d'attente) et sera réalisé dans des délais raisonnables.

Cette sérénité n'est pas due au hasard. C'est le résultat d'un travail constant et d'un soutien permanent des autorités. Le seul souci est celui de la réforme 95

Le seul souci est celui de la réforme 95 qui verra, par exemple, l'arrivée de personnes libérées des obligations militaires et dont l'intégration posera sans doute quelques problèmes. Mais, pour Gérard Martano ce rajeunissement est plutôt bienvenu; c'est une simple question d'organisation.

Assemblée de l'AGPC

L'Assemblée de l'Association genevoise pour la protection des civils (AGPC) s'est tenue le 6 mai 1991 à Chêne-Bougeries. La projection du nouveau film de l'Office fédérale de la protection civile sur la protection des biens culturels était à l'ordre du jour.

Rapport présidentiel: des incertitudes!

C'est devant une quarantaine de membres que M. le dr André Gautier, président, ouvrait l'assemblée générale de l'AGPC, avec un salut tout particulier adressé à MM. Claude Hägi, conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur, de l'agriculture et des affaires régionales, dr H. Mumenthaler, directeur de l'OFPC, P. Kyburz, maire de Chêne-Bougeries, Hugues Genequand, chef du Service cantonal de protection civile, Eric Ischy, chef local de Genève, J.-Ch. Dedo, chef de l'Office PCi de Genève, Z. Znaidi, secrétaire général de l'Organisation internationale de PCi, Colonel Wyss, chef de la place d'arme de Genève et Madame Ursula Speich, secrétaire centrale de l'USPC. Dans son rapport, le président Gautier relève les espoirs et incertitudes liés à la réforme de la PCi; espoir d'une meilleure crédibilité mais incertitudes quant à la portée de ces réformes assorties d'une certaine insécurité due au fait que des éléments de ces réformes sont déjà appliqués avant même que la loi ne soit modifiée! Autre élément d'insécurité: l'attitude restrictive du Conseil d'Etat genevois à l'égard de la construction des abris et les allégements ordonnés en ce qui concerne la participation aux cours et exercices pour certaines classes d'âge.

Cette politique du Conseil d'Etat se traduit aussi au niveau des finances de l'association; en effet, pour des raisons d'économie budgétaire, le canton ne versera plus la subvention annuelle de Fr. 10000.—

Quant au bulletin d'information, il est paru 4 fois, dont un numéro spécial tiré à 6000 exemplaires pour les besoins de la Foire de Genève, et distribué à tous les cadres de la PCi du canton. Actuellement, 150 numéros du bulletin ont été édité (mars 1990) dont 94 sont signés par M. Willy Barthe rédacteur depuis 27 ans.

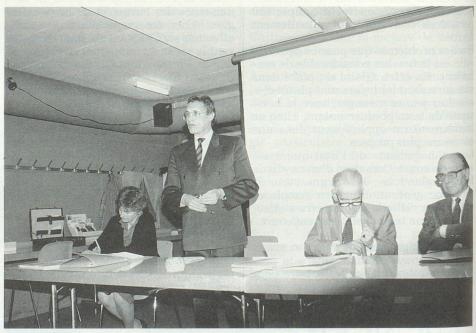
Le président souligne encore que la Foire de Genève a abrité un stand de l'association de 102 m² et reçu, à cette occasion, le service PCi de la Ville de Genève. Ce stand reste un moyen de contact privilégié avec la population et sera maintenu à l'avenir, peut-être avec un volume un peu réduit, compte tenu de la situation financière.

Message de l'OFPC

Selon M. Mumenthaler, la période actuelle est particulièrement déstabilisante; mais elle compte aussi des effets



M. Hans Mumenthaler: «la période est déstabilisante, mais il faut rester lucide» (de gauche à droite: Mme Anne Marie Wiblé, Secrétaire M. Claude Hägi, conseiller d'Etat, dr A. Gautier, Président de l'AGPC).



Claude Hägi, conseiller d'Etat: «Le canton de Genève est particulièrement touché dans ses moyens financiers...» (à dr.: Jean Naef, vice-président AGPC). (Photos: RM-Info, Pully)

positifs que l'on pourrait traduire par l'obligation de se remettre en question. Selon M. Mumenthaler il faut rester lucide et éviter toute illusion, d'autant que l'expérience récente de la crise et de la guerre du Golfe nous ont démontré que les choses changent très, voire trop vite. Et pourtant, c'est à nouveau la population civile qui paie le prix, malgré les «moyens chirurgicaux» déployés par les alliés.

Les responsables doivent conserver présent à l'esprit, selon M. Mumenthaler, que l'abri reste un moyen efficace pour éviter toute forme de chantage; en plus, «tout ce qui n'est pas préparé d'avance ne peut être fait en quelques heures: ou l'on est protégé ou on ne l'est pas!».

Claude Hägi monte au créneau!

D'emblée, M. Claude Hägi exprime un sentiment partagé par beaucoup de concitoyens: dans sa forme actuelle, la PCi n'est pas vraiment crédible. Selon le conseiller d'Etat «Nous avons trop tardé à adapter la protection civile à l'évolution de notre société, soit à autre chose qu'aux cas de conflits armés». Le contexte n'est donc pas vraiment favorable, d'autant que les finances cantonales sont dans une situation particulièrement difficile poursuit C. Hägi-A titre personnel, M. Hägi pencherait plutôt pour une formule de sécurité civile afin d'assurer à la population ce à quoi elle a droit.

Les activités du canton de Neuchâtel

R.M. Plusieurs portes ouvertes et autres exercices ont marqués les activités de la PCi dans le canton de Neuchâtel pendant le mois d'avril et mai 1991. Gorgier-Chez-le-Bart avec son complexe communal «A Moulin», Chézard-Saint-Martin avec un centre polyvalent et la commune de la Lignières avec un exercice communal et occupation des abris.

Journées portes ouvertes «A Moulin»

C'est le samedi 13 avril 1991 que la commune de Gorgier-Chez-le-Bart organisait une journée portes-ouvertes à l'occasion de l'inauguration d'un complexe communal et la modernisation de son réseau d'eau.

Plus de 300 personnes étaient présentes pour cette cérémonie; il faut dire que pour cette petite commune la dépense était de taille. En effet, c'est quelque 5 millions de francs (sans les déductions des subventions) que la commune a du investir dans cette opération. Il était donc légitime que chacun puisse «juger» sur pièce.

En dehors de l'amélioration du réseau d'eau qui en avait bien besoin et la construction d'une nouvelle station de pompage, le complexe comporte un local pour les travaux publics ainsi qu'un hangar feu.

C'est dans les sous-sols du complexe communal que M. Edgar Weise, chef local, présentait un abri public de 186 places, un poste d'attente et un poste de commandement.

La commune dispose ainsi d'un 100% de protection pour sa population.

Un centre de «bois et de lumière» à Chézard-Saint-Martin

La commune avait bien fait les choses, en éditant un programme général pour l'inauguration du centre communal des 26, 27 et 28 avril 1991.

Le Conseiller d'Etat Jean Cavadin, le Président de Conseil général PierreDaniel Gagnebin participaient à l'inauguration en compagnie de trois cents personnes.

Ce centre de «bois et de lumière» comme l'a qualifié Jean Cavadini est destiné à abriter une halle omnisports, les bureaux de l'administration communale, les salles des conseils et sociétés locales, les locaux de la protection civile et du service du feu. A côté se trouve également une centrale de chauffage à distance, un hangar pour les travaux publics ainsi qu'un appartement de service. Coût de l'opération: plus de 8 millions de francs.

Ce centre est aussi destiné à servir de cadre à beaucoup de manifestations dont le premier salon commercial du Val-de-Ruz.

Côté protection civile l'organisme local est animé par Jean-Claude Bellenot. Les locaux de la PCi, situés sous le centre comporte un poste de commandement, un poste d'attente et un abri public de 438 places ventilées. Cette nouvelle construction porte la capacité de protection en places ventilées à plus de 100%. L'effectif réglementaire des astreints à la PCi est de 115 personnes dont 7 sont actuellement formés.

La population a largement profité de cette présentation pour s'informer du rôle de la PCi auprès, notamment, du stand d'information de l'ACNPC.

Lignières exerce sa PCi

Les 22 et 23 mai 1991 ont eu lieu un exercice de protection civile à Lignières dont les objectifs mêlaient étroitement les formations et la population.

Créer un réservoir d'eau de 50 m³, assurer les transmissions par un réseau radio et fil de 600 m et surtout, le service d'abris a réuni une quinzaine de personnes du 3° âge pour une prise en charge et une information très complète sur les consignes de sécurité et les capacités des différents abris du village.

Parlant de son effectif (37 personnes dont 30 formés) le chef local Walther Geiser a regretté que celui-ci ne comporte aucun élément féminin, sans désespérer pour autant d'engagements futures.

La trésorière de l'ACNPC, M^{me} Madeleine Matile, a également présenté un exposé sur le thème «Le rôle de la femme dans la protection civile».



Die HAARI mobilen Kocheinheiten haben sich bewährt in Hilfsorganisationen aller Art. Energieunabhängig, entsprechen diese Notküchen jeden Kapazitätsanforderungen für den Soforteinsatz, ohne zeitraubende Aufbauarbeiten. Mehr erfahren Sie durch den Fachstellenberater «MOBICATER».

HAARI AG

CH-8125 Zollikerberg







Telefon 01 391 71 00



Pour prévenir des dégâts d'eau onéreux:

Déshumidificateurs

Gamme étendue d'appareils efficaces, d'un emploi très varié – caves, entrepôts, habitations, etc.

Exploitation entièrement automatique, consommation d'énergie minime.

Location et vente

Demandez-nous la documentation détaillée.

Krüger + Co. 1606 Forel VD, 021/781 27 91 Succursales: Münsingen BE, Grellingen SO, Degersheim SG, Zizers GR, Samedan GR, Dielsdorf ZH, Küssnacht SZ, Gordola TI

KRUGER

L'Union fribourgeoise en assemblée

Le 29 mai 1991, l'Union fribourgeoise de la protection civile (UFPC) tenait son assemblée générale dans une salle de la Caserne des pompiers à Fribourg.

Les invités et une... déception

Une soixantaine de membres avaient répondu présents. Durant son allocution de bienvenue, le président de l'UFPC, Monsieur P. Jaeggi saluait plus particulièrement Madame Roselyne Crausaz, conseillère d'Etat, directrice des Travaux publics, MM. Hildebert Heinzmann, sous-directeur de l'OFPC, Moritz Boschung, chef de l'Information de l'OFPC et Madame Ursula Speich, secrétaire centrale de l'USPC.

C'est bien à regret que le président annonça le retrait du conférencier prévu, M. le Brigadier-Général I. Baharav, Attaché de défense et de guerre auprès de l'Ambassade d'Israël en Suisse, rappelé d'urgence dans son pays, et qui avait accepté de s'exprimer sur la protection civile en Israël durant la guerre du Golfe

C'est donc «au pied levé» que M. Hildebert Heinzmann a accepté de présenter un exposé sur «La protection civile suisse à la lumière de la guerre du Golfe».

Les constats du président

Dans son rapport, le Président Jaeggi relève que «toute modification apporte son lot de nouveautés ainsi qu'un peu d'appréhension d'autant plus que même si certaines directives ont d'ores et déjà été distribuées, la loi n'est pas encore votée!»

M. Jaeggi est d'avis que sur le fond la mission n'a pas été modifiée fondamentalement, notamment pour les cas de catastrophes. Les changements envisagés ne vont pas changer de façon importante les missions dévolues à la PCi. Le président attire aussi l'attention de l'Assemblée sur l'interprétation que certains donnent aux informations des différentes instances. Par contre, il constate que la population n'est pas au courant.

M. Jaeggi s'étonne, à propos du serpent de mer que constitue le Centre d'instruction de Sugiez, que l'on ne dispose pas encore de nouvelles concernant ce projet, surtout qu'il s'agit d'un objet de la stricte compétence cantonale. Il souligne l'importance qu'il y a à disposer rapidement de ce centre pour que l'instruction se déroule dans de meilleures conditions.

Programme d'activités 91/92

En dehors des activités «classiques» que sont l'aide qu'apporte l'UFPC lors d'inauguration d'ouvrages et la distribution de la revue mensuelle, l'associa-



Monsieur Hildebert Heinzmann, sous-directeur de l'OFPC: «Les grands abris peuvent-ils constituer des objets de chantage?»

Madame Roselyne Crausaz, conseillère d'Etat:

Madame Roselyne Crausaz, conseillère d'Etat: «Une meilleure association des cantons lors de l'élaboration des projets par la Confédération serait souhaitable». (Photos: RM-Info)

tion souhaiterait mettre l'accent sur le recrutement des femmes.

La PCi suisse à la lumière de la guerre du Golfe

C'est sous ce titre évocateur que M. H. Heinzmann tentait de tirer les premiers enseignements de ce conflit, notamment dans la perspective des réformes 95.

Une fois de plus l'accent a été mis sur la prévention et sur la préparation. L'improvisation, dans ce domaine est un dé-

Selon H. Heinzmann il n'est pas inutile de rappeler que les abris, même s'ils constituent encore et toujours le meilleur moyen de protection de notre population, sont quasi inutiles contre les coups directs. En revanche, leur efficacité contre de nombreux autres effets d'armes est incontestée. L'orateur se demande aussi, dans quelle mesure les grands abris pourraient constituer des objectifs de chantage?

Le deuxième volet de l'intervention de M. Heinzmann a été consacré au «prestations» futures de la PCi 95. La réforme prévue de la protection civile met l'accent sur l'aide en cas de catastrophes et l'aide d'urgence. Des «cours de perfectionnement pour états-major» traiteront, dès cet été, toutes les formes d'intervention.

C'est un tour d'horizon très détaillé et complet auquel s'est livré M. Heinzmann qui nous a également annoncé la sortie du no 2 de «Protection civile 95 – Info» pour la mi-juin, qui reprendra l'essentiel des thèmes présentés lors de l'assemblée de l'UFPC.

Madame Roselyne Crausaz informe

A propos du centre d'instruction, Madame Crausaz tient à préciser que le projet à fait l'objet d'un refus en 1987, mais il est vrai aussi que l'ouvrage est actuellement remis sur le métier. Si les travaux sont bien avancés, il reste encore quelques inconnues dont notamment la situation géographique exacte de ce centre par ailleurs absolument nécessaire.

Quant à l'Office cantonal de protection civile il va être aménagé très prochainement à Granges-Paccot ce qui constitue déjà un progrès notable ajoute Madame Crausaz.

Sur un autre plan Madame Crausaz souhaiterait une meilleure association des cantons lors de la mise au point des projets élaborés par la Confédération, cela éviterait certainement nombre de malentendus.